

LA CONCERTATION PUBLIQUE

Être citoyen

NOUS CONTACTER

Nous situer



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : ACTEUR DE LA CITOYENNETÉ

La création des Conseils de développement vise à renforcer la concertation locale et la participation des représentants de la société civile aux choix d'aménagement et de développement du territoire.

Le Conseil de développement a pour mission la rédaction et la mise en œuvre de la Charte de développement durable. Il veille à la prise en compte des principes du développement durable dans son application et participe à son évaluation.

En étant à l'écoute des acteurs du Pays d'Aunis, il identifie les enjeux locaux, porte des réflexions prospectives et identifie des propositions pour le développement durable du bassin de vie.

En sa qualité de **force de proposition auprès des élus**, il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement cohérent du territoire.

Il contribue à la pertinence des actions dans un projet global de territoire, dans une vision stratégique et transversale, s'inscrivant dans le moyen et le long terme.



LE BLOG : EXPRESSION DE LA CITOYENNETÉ

Venez vous informer sur l'avancée des travaux et exprimez votre avis sur les propositions émises par le Conseil de développement.

Le blog du Conseil de développement du Pays d'Aunis est conçu pour :

- présenter les travaux des comités thématiques,
- être un lieu d'échanges, de réflexion et de débats entre les membres du conseil et les citoyens,
- permettre à chacun de s'exprimer sur les sujets liés au développement du territoire,
- se tenir informé grâce à la lettre d'information.

Rendez vous sur le blog !
www.conseildeveloppementpaysaunis.com

LE PAYS D'AUNIS



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Ensemble, participons à l'avenir

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AUNIS

7 rue du Marais Poitevin
17170 COURÇON
Tél. 05 46 01 20 09
Fax. 05 46 35 53 49

Email : conseil.developpement@pays-aunis.fr
Blog : www.conseildeveloppementpaysaunis.com
Site web : www.pays-aunis.fr



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

du Pays d'Aunis



Le Conseil de développement du territoire du Pays d'Aunis, initié par les élus du Pays d'Aunis a participé à l'élaboration de la Charte de développement durable, à la définition des grands axes du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) de notre territoire



et aux séances du Comité Local d'Examen des Projets (CLEP).

Ce mandat voit une nouvelle dynamique se mettre en place avec une volonté réelle d'être acteur de notre développement en prenant à bras le corps les grands enjeux du Pays. Les élus du Pays accompagnent cette volonté par un appui logistique, une aide financière, et la mise en place d'une commission Concertation entre le Conseil de développement et les élus du Bureau du Pays. La société civile s'est fortement mobilisée, pour constituer les différents groupes de réflexion et de proposition, cela signifie que notre territoire vit et qu'il souhaite être entendu. Je ne peux personnellement que me réjouir de cette détermination. C'est évidemment ensemble que nous construirons notre Pays d'Aunis.

Bernard Drappeau,
Président
Syndicat mixte du Pays d'Aunis

La création des Conseils de développement est une innovation essentielle de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de juin 1999.

En Pays d'Aunis, le Conseil de développement installé en mars 2003, a pour mission

le suivi de la mise en œuvre de la Charte de développement durable du territoire et son évaluation. Étant à l'écoute des acteurs du Pays d'Aunis, il identifie les enjeux locaux, porte des réflexions prospectives et émet des propositions pour le développement durable du bassin de vie. En cette qualité, il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement cohérent du territoire.

Librement organisé, il constitue des lieux de réflexion et d'initiative, il représente la société civile et, le cas échéant, il relaie l'information auprès de la population.

Pour ma part, je suis intimement convaincu de l'importance de participer à l'avenir de notre territoire. Et, comme je l'ai fait depuis 2006, je m'engage à garantir l'expression de tous dans le respect des personnes comme des institutions.

Hugues Gastou,
Président
Conseil de développement du Pays d'Aunis



LE PAYS D'AUNIS EN QUELQUES CHIFFRES

61 058 habitants (source INSEE lissé 2006),
52 communes, 4 communautés de communes (Plaine d'Aunis, Pays Marandais, Canton de Courçon, Surgères), 3 communes (Ardillières, Ballon, Ciré d'Aunis).
Créé en 1994, le syndicat mixte du Pays d'Aunis est un établissement public du nord de la Charente-Maritime.
6 090 051 € : c'est le montant du CRDD 2007-2013 signé entre le Pays d'Aunis et le Conseil régional.

ORIGINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Trouvant son origine dans la LOADDT, adoptée en 1999, le Conseil de développement est une **instance de concertation et d'aide à la décision**, sans statut juridique propre. Créé en mars 2003, le Conseil de développement du Pays d'Aunis a contribué à l'élaboration de la Charte de développement durable et en assure la mise en œuvre.



LE PAYS D'AUNIS EN QUELQUES MOTS

Le Pays d'Aunis est un **espace de projets** et de mise en synergie. Acteur essentiel de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire, il vise à susciter, coordonner et enrichir les initiatives des acteurs locaux sans se substituer à eux.



Les **missions générales** du Pays d'Aunis consistent à exercer des activités d'étude, d'animation et de coordination afin de définir un projet de territoire. Depuis 2004, celui-ci a été concrétisé par l'élaboration d'une Charte de développement durable.

Sa mise en œuvre a permis la réalisation de projets tels que :

- la mise en réseau des acteurs du tourisme,
- le regroupement des acteurs économiques (Pays, Communautés de communes, CCI...) en un seul lieu pour une meilleure information aux porteurs de projet,
- l'aide au recrutement et veille juridique pour les petites entreprises,
- le schéma de cohérence territoriale...

Cette charte conditionne la dotation et la répartition de subventions publiques attribuées aux acteurs associatifs, privés et publics.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

du Pays d'Aunis

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement adopte un fonctionnement articulé autour de domaines de réflexion. Des comités thématiques ont été constitués afin de travailler sur des sujets proposés par les élus ou provenant des membres du conseil de développement eux-mêmes :

- concertation,
- culture,
- économie,
- emploi et formation,
- environnement,
- tourisme,
- vie associative...

Après s'être retirés du Conseil de développement, les élus du Pays d'Aunis ont accordé leur confiance et assuré un dialogue régulier avec ses membres. C'est donc en parfaite autonomie que les membres du Conseil de développement travaillent en se réunissant le plus souvent possible.

De plus, les élus ont octroyé au Conseil de développement l'ingénierie du Pays, un soutien technique et logistique nécessaire à son fonctionnement, des outils de communication ainsi qu'une enveloppe budgétaire.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les 70 membres, représentant la société civile, sont issus de **plusieurs collèges garants des préoccupations liées au développement durable** et regroupant :

- des acteurs du secteur économique,
- des acteurs du secteur social,
- des acteurs du secteur environnemental,
- des citoyens.

Il associe à ses travaux des représentants des Conseils de développement des collectivités voisines.

